

Réponse du maire de Bessey les Citeaux suite à la parution "Pétition" sur Facebook au sujet de la salle des fêtes :

En règle générale, nous n'accordons pas crédit aux égarements inscrits en réseaux sociaux. Néanmoins, un entretien dont je suis l'instigateur et qui eut lieu le 7 juin dernier en mairie est devenu public sur les réseaux sociaux de par la volonté de Mme BOTAS et M VAUDOISEAU ; de fait, je me sens autorisé à y répondre et ainsi rétablir certaines inexactitudes dans ce qui est paru au sujet de la Salle des Fêtes (SdF dans le texte) de Bessey les Citeaux, réponse que nous mettons sur le site officiel de la mairie.

Comme dit par certains internautes, la SdF existait depuis longtemps. En règle générale, quand on achète un bien immobilier, on se renseigne sur l'environnement principalement en se présentant en la mairie du lieu de résidence ce qui n'a pas été effectué par Mme BOTAS et M. VAUDOISOT. Le règlement de la SdF (remis à chaque locataire qui le signe) mentionne les tarifs, la caution et la caution supplémentaire contre les nuisances sonores, à disposition de tous (j'ajoute que la tarification est parue dans la toute récente revue communale). *Nous n'avons jamais dit que la cour était interdite dans la journée et ce n'est nullement mentionné dans le règlement.* Les instructions données aux locataires de la SdF sont très précises avec fortes cautions non rendues en cas de troubles importants. Ce règlement a été validé par le conseil municipal.

Il n'a jamais été question d'installer une clôture en réhausse du mur de séparation ; en effet, nous en avons discuté en son temps avec M. VAUDOISOT qui ne souhaitait pas une telle structure trop "enclavante" dans l'espace eu égard à sa propriété. Par contre, nous lui avons proposé sur la partie haute de la rampe PMR afin de ne plus avoir de vision directe sur sa propriété : il est parfaitement au courant puisque cela entre dans ses fonctions professionnelles et qu'il m'avait proposé de pouvoir nous faire cette installation.

Je n'ai jamais refusé d'intervenir dans les conflits de voisinages ou autres quand cela se présente, et il y en a eu quelques-uns. En notre cas SdF, Monsieur VAUDOISOT m'a appelé en août dernier pour des nuisances sonores en SdF : j'étais en congés loin de Bessey et j'ai fait intervenir M. le troisième adjoint. Pour dimanche dernier, j'ai avoué que ce soir-là mon portable était resté dans le sous-sol, qui plus est déchargé : je m'en suis excusé auprès de Mme BOTAS et M. VAUDOISEAU, libre à chacun de croire en la parole de l'autre (la tolérance ou l'intolérance est du pouvoir individuel). Sauf erreur, je n'ai pas souvenir d'appels à mon intention pour autres interventions. Pour mémoire, j'ai rappelé que *les coordonnées des membres de l'exécutif communal sont affichées à la porte de la mairie.*

Le maire et les adjoints ont missions au service de la commune toute la semaine en mairie, en Communauté de Communes et autres réunions souvent en soirées. Ils ont aussi droit à leur WE pour famille et loisirs. Alors OUI j'ai dit que nous ne pouvions passer tout notre temps du WE "derrière le cul des locataires" normalement adultes et responsables ; il s'agit de problèmes de comportements et là aussi de pouvoir individuel.

Pour conclure, lors d'un entretien récent, et à la question suivante du premier adjoint : "En fait, vous voulez qu'on ferme la SdF ?", M. VAUDOISOT a clairement dit "OUI". Dans ces conditions, il est inconcevable et irraisonnable de demander à un conseil municipal le moindre investissement. Ces derniers jours, M. VAUDOISOT nous a informé avoir déposé plainte en Gendarmerie puis "emmener cette affaire au pénal, et que nous aurions ultérieurement la visite d'un conciliateur".

Nous mettons en pause ce dossier jusqu'à sa conclusion, sans aucune autre intervention.

Je souhaite ajouter le point suivant : le texte ci-dessus amène aussi des réponses à des questions ou réflexions d'autres internautes ; aussi je leur propose d'être à leur disposition en mairie aux heures de permanence pour nous permettre d'échanger, ce que je n'ai jamais refusé...sauf si cela manque de clairvoyance et d'intelligence comme ce cas qui ne sait pas faire la différence entre salaire et indemnité...